

Zeitschrift: Coup-d'oeil sur les travaux de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: - (1854)

Anhang: Appendice
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

APPENDICE.

N° 1.

Notice sur l'artillerie conquise par les habitants de la Neuveville aux batailles de Grandson et de Morat, en 1476,

par A. QUIQUEREZ.

Vers l'extrémité occidentale du lac de Biemme, s'élevait jadis un modeste bourg dont les chartes ont constaté l'antiquité. Situé aux confins des Etats des comtes de Neuchâtel et des Evêques de Bâle, Nugerol périt au commencement du XIV^e siècle durant les conflits qui surgirent entre ces deux voisins. Ses habitants se réfugièrent un peu plus à l'Orient, sous la protection des murs du Schlossberg, construit récemment pour tenir en bride les comtes de Neuchâtel.¹ Là, ils jetèrent les fondements d'un bourg qu'on appela la Neuveville.

¹ Le château de Schlossberg fut bâti par l'évêque de Bâle entre les années 1285 à 1288. Il servait de résidence au châtelain de la Neuveville. Vers 1788, on enleva une partie de sa toiture et il fut vendu ensuite comme domaine national par le gouvernement français. Il était entouré de fossés, de terrasses et de murailles, mais il ne reste que le bâtiment principal, dont on voit le dessin tiré d'une vieille peinture sur un fourneau, et sur un grand tableau du lac de Biemme et de ses environs. Ses ruines offrent un type remarquable des châteaux du XIII^e siècle.

En 1363, en récompense des bons services que les Neuvevillois avaient rendus à Jean de Vienne, alors en guerre avec Berne, le belliqueux prélat leur octroya des lettres de franchises et le droit de lever bannière. Ce prince ne se doutait guère que ses amis d'alors se ligueraient vingt ans plus tard avec ses ennemis et se mettraient sous la dépendance de Berne, sans trop s'inquiéter des droits des Evêques de Bâle. La Neuveville se trouva ainsi ressortir du diocèse de Lausanne pour le spirituel, de l'Evêque de Bâle pour le temporel, et de l'Etat de Berne pour les droits de combourgeoisie, alors fort élastiques et sujets à toutes sortes d'interprétations de la part de ceux qui les conféraient.

Plus d'une fois, depuis 1368, la bannière de la Neuveville avait été mise aux champs et avait flotté sur la tête des bourgeois de cette ville, qui alors ne se plaignaient point des frais qu'elle pouvait leur coûter, parce que, avec elle, ils se sentaient des hommes libres et pouvaient croiser le fer avec la noblesse si fière de ses pennons armoriés.

A cette époque, on repoussait volontiers les agressions par la voie des armes, parce qu'elle était la plus courte et quelquefois la plus sûre. Au son du beffroi, les bourgeois valides se réunissaient, délibéraient, couraient aux armes et vainqueurs ou vaincus, ils étaient toujours prêts à recommencer.

En 1476, Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, ce prince dont la puissance faisait trembler les rois, se trouvait engagé dans des démêlés avec les Alliances suisses. Celles-ci, après avoir exercé leur rude et indomptable courage dans les terres de Bourgogne, étaient à leur tour menacées de terribles représailles. Le Duc témoignait hautement son mépris pour une nation si petite. Il croyait pouvoir la fouler sous les pieds de ses chevaux bardés de fer, sous les bottes de plus de 30 mille hommes de guerre, sous les roues de ses 400 pièces d'artillerie.

C'est avec cet attirail formidable que ce prince arrivait, en longeant la rive gauche du lac de Neuchâtel. Grandson et Vauxmarcus, châteaux-forts de la contrée, avaient été em-

portés en passant ; la prise de la première place avait été marquée par d'horribles cruautés. Le comte de Neuchâtel, allié douteux des Suisses , sans être en guerre avec le Duc, craignait cependant de lui ouvrir les portes de sa ville ; mais le fier Bourguignon , sans s'inquiéter d'un refus, entendait passer outre et marcher sur Berne par Neuchâtel et Arberg.

Menacé le premier de cette redoutable invasion, Rodolphe de Neuchâtel fut cependant contraint de la repousser et fit prendre les armes à tous les hommes libres et de fief de son comté. Les bourgeois de la Neuveville et leurs voisins de la montagne de Nods et de Diesse , les habitants de Cerlier et du Vully , tous également en danger d'être foulés aux pieds des Bourguignons , se levèrent aussitôt et coururent vers le lac de Neuchâtel. Sept batelées se remplirent de ces gens de bien et voguèrent à force de rames vers la ville du comte. Les habitants de Neuchâtel reçurent ces bons enfants en grande liesse, les régalerent et réconfortèrent de leur vin si généreux , et leur adjoignirent un renfort pour remonter le lac jusqu'à l'abbaye de Bevaix.

On avait hâte d'aller au secours des places et des bourgs, situés sur la route des Bourguignons, et ces hommes déterminés ne s'étaient point comptés en allant au-devant de l'armée ennemie. C'était le premier jour de mars et déjà la nouvelle des cruautés commises à Grandson faisait pousser des cris de vengeance. Le soir, les Neuvevillois et leurs compagnons allèrent loger à Bevaix, Chatelard, Cortailod et lieux voisins. Schillings nous dit qu'ils poussèrent leur reconnaissance jusque sous les murs de Grandson, mais qu'on les en écarta à coups de canon.

Les Confédérés des Etats de Berne, de Soleure, de Fribourg et les voisins de Bienne les rejoignirent bientôt. Dès le lendemain, 2 mars, veille du dimanche des Brandons , sans attendre les autres alliés, ces premiers venus marchèrent vers l'ennemi, dont la position ne leur était pas bien connue. La Chronique des chanoines de Neuchâtel nous dit que c'était

tous des hommes de martial corpsage, faisant peur et cependant plaisir à voir.

Nous n'avons pas à décrire la bataille de Grandson, racontée par tant de chroniqueurs ; nous dirons seulement que les Neuvevillois et les Biennois étaient à l'avant-garde et qu'ils durent entendre les clameurs et les huées des Bourguignons, et même les cris de mépris des quatre mille femmes qui les accompagnaient. A la vue de l'ennemi, une pensée plus élevée inspira les Confédérés, leur genou se plia, et ainsi prosternés, ils invoquèrent le Dieu fort contre le puissant Bourguignon.

Alors se fit entendre la première décharge de l'artillerie du Duc, mais ce tonnerre ne produisit pas grand effet ; quelques pas en avant placèrent les Suisses sous la trajectoire des boulets et dès lors ces blocs de pierre mal taillés passèrent au-dessus des Confédérés.

Mais pendant que les coulevrines, les pierriers, les bombardes, les serpentines et autres engins vomissaient leurs projectiles, les hommes de Lucerne marchaient aussi vers Grandson. Avisés dès le matin de l'approche de l'ennemi, ils s'équipèrent à la hâte, pressèrent leur prêtre d'expédier sa messe et bientôt leurs piques se croisèrent avec celles des Bourguignons.

Le courage et l'intrépidité de ces premiers assaillants auraient en peine à surmonter l'effort des masses qui se pressaient au-devant des Confédérés, lorsqu'une manœuvre mal exécutée jeta quelque désordre dans les rangs ennemis.

En même temps le taureau d'Uri et la vache d'Underwald se firent entendre, annonçant ainsi l'arrivée de nouveaux Confédérés. Le mugissement formidable de ces troupes retentit à une lieue et demie à la ronde et acheva de jeter l'effroi dans les rangs des Bourguignons déjà vivement pressés et assez mal placés pour soutenir le combat.

Dès lors ce ne fut plus qu'une affreuse déroute où chacun chercha son salut dans la fuite, abandonnant un camp assez riche pour corrompre tout un peuple, une artillerie assez

nombreuse pour armer une nation. Cinq cents pièces, selon les uns, tombèrent au pouvoir des confédérés ; 180 des meilleures furent aussitôt envoyées à Nidau et dans les places frontières ; les autres furent partagées avec un énorme butin.

D'après Schillings, 420 canons, parmi lesquels il y avait beaucoup de grosses pièces et les autres pour la plupart des coulevrines et des canons à boulets de pierre, furent un des bénéfices de cette victoire. Guillimann précise le nombre : 390 serpentines, 60 canons à boulets de pierre et 9 pièces de position.

Le continuateur de Kœnigshoven porte le chiffre des seules serpentines à 400, celui des canons à boulets de pierre à 60 et des grosses bombardes à 19. Il nomme aussi les arquebuses à crochet que Philippe de Courmines désigne comme des armes nouvelles. Il y en avait plus de 800.

Un autre auteur nous apprend que les pièces de batterie, au nombre de 115, étaient montées sur de bonnes roues.

Selon Olivier de la Marche toute l'artillerie du Duc n'était pas à Grandson et le partage en fut inégal. Molinet, le plus croyable de ces chroniqueurs, réduit les canons à 113 pièces, dont 24 furent prises sur le champ de bataille et le reste dans le camp.

Une circonstance fort importante fait penser que l'artillerie n'était pas aussi considérable que quelques-uns l'ont avancé, c'est que tous les auteurs sont d'accord pour dire qu'on ne trouva que 300 tonnes de poudre. Aussi Louis Napoléon, qui relève ce fait, n'admet que 113 canons.

Ces discordances dans les chiffres proviennent de ce que les chroniqueurs là-présents n'ont pas tous eu le loisir de compter l'artillerie, et en effet on avait bien autre chose à faire dans ce camp où l'on puisait l'or et l'argent avec les casques, où les étoffes de soie étaient prises pour toile à chemise et les diamants pour morceaux de verre.

Nous ne savons si les Neuvevillois, que les chroniqueurs appellent de bons enfants, parce qu'ils se battaient bien, ramenèrent de suite les canons bourguignons qui leur échu-

rent en partage, mais nous avons peine à croire que tous viennent de Grandson, tandis que nous présumons qu'ils en ramenèrent aussi de Morat. D'abord il faudrait qu'il s'en fût trouvé un nombre considérable pour que, dès le premier partage, la Neuveville en obtint dix pour sa part, tandis que Bâle ne paraît pas avoir été aussi bien rétribué. Wurstiesen dit que les Bâlois, quoique tard arrivés sur le champ de bataille, eurent également part au butin et ramenèrent chez eux, le 14 mars, une grosse pièce pesant 3600 livres, un canon d'Ericourt de 14 quintaux, 4 serpentines (Schlangen), deux longues pièces de fer et quelques bannières.

M. de Rodt ne désigne qu'un canon conservé à Bienne, mais M. le docteur Bloesch, dans un opuscule sur la part que Bienne a prise aux guerres de Bourgogne, entre dans des détails du plus grand intérêt. Il a découvert dans les archives de cette ville des actes détaillant le butin pris aux Bourguignons et l'on voit que, si dans le premier moment beaucoup d'objets furent pillés et emportés par les soldats, on fit cependant une recherche du butin pour en opérer le partage d'après le nombre d'hommes fournis par chaque contingent. Bienne eut pour sa part 12 drapeaux, bannières et pennons; plusieurs canons, telle qu'une grosse pièce portant le nom de Hurliberz, une autre de 9 pieds de long tirant des boulets de pierre plus gros que la tête, une pièce à orgue formée de trois canons sur le même affût; une couleuvrine ornée des armes d'Autriche; seize serpentines de grandeurs diverses et un apprentis en bois sur trois chars; une voiture chargée de 28 gros boulets de pierre; deux chars portant sept tonneaux de poudre; beaucoup de tentes dont quelques-unes étaient ornées d'armoiries de princes et d'autres seigneurs; des ornements sacerdotaux en soie chargés de broderies d'or et d'argent; des vases divers en argent et d'un beau travail, etc. Afin de pouvoir procéder plus facilement au partage du butin on le mit en vente publique et l'on a conservé les actes de ces ventes indiquant combien il y avait de richesses et d'objets les plus variés dans le camp bourguignon.

La Neuveville n'a plus aucun acte de ce genre, mais elle possède par contre cette artillerie si précieuse par son antiquité et son origine.

Peut-être quelques-uns de ces canons pris à Grandson furent-ils de suite placés par les Confédérés sur les murs du Schlossberg et de La Neuveville pour servir à la défense de ces places, mais comme du reste les Neuvevillois continuèrent de prendre part à la guerre et qu'on va les voir à Morat, nous aurons encore l'occasion de dire d'où peuvent leur venir ces trophées de leur victoire.

La déroute de Grandson n'avait point terminé la lutte entre le Duc de Bourgogne et les Confédérés. Ce prince réorganisa aussitôt son armée et répara ses pertes par des recrutements forcés. Il se procura du bronze pour fondre de nouveaux canons; la vaisselle de cuisine et les cloches des Eglises servirent à cet usage. Alors, comme en 1793, le peuple murmura contre cet emploi du luxe des Eglises pour les besoins de la guerre; mais ce fait a pour nous une autre signification; il indique que déjà alors on fondait des canons de bronze et que ceux de la Neuveville, en fer forgé et cerclé, sont d'une époque antérieure.

En effet, le Duc, pour reconstituer son artillerie, fit ramasser du canon dans les villes et les châteaux de ses domaines et il mit une telle activité dans cette opération que, du 2 mars, jour de la défaite de Grandson, au mois de juin suivant, époque où il arriva devant Morat, il eut une artillerie de 253 pièces, bonnes et mauvaises. Soixante-trois, selon des auteurs, étaient réellement des canons propres au service, mais les autres d'un petit usage.

Panigarola désigne : 4 grandes bombardes, 6 petites ou pierriers, 54 serpentines, couleuvrines et autres de moindre calibre. Dans les lettres de l'Etat de Berne aux Confédérés, on indique 3 grosses bombardes et plus de 150 couleuvrines. Or, une telle artillerie ne se construit pas en si peu de temps et le Duc dut se contenter de toutes les pièces qu'on lui amena, anciennes ou modernes, bonnes ou mauvaises.

Déjà vers les premiers jours de juin le comte de Romont menaçait Morat et poussait une pointe vers Neuchâtel.

Les Neuvevillois, avec les hommes armés des lieux voisins coururent défendre le passage du pont de la Thielle. Quand Morat eut perdu de ses premiers défenseurs, morts sur la brèche à l'assaut du 18 juin, la Neuveville lui envoya des renforts.

Là devait se terminer la lutte engagée sur le sol helvétique. A Morat il tomba presque autant de mille Bourguignons que de centaines à Grandson. Les bords du lac de Neuchâtel furent témoins d'une déroute; les eaux de celui de Morat se teignirent du sang qui coula dans cette affreuse boucherie. Les Suisses traités de mendiants par le Duc, ne lui demandèrent pas de pain; mais leurs piques s'enfoncèrent dans la gorge de ses orgueilleux soldats, leur donnant ainsi une nourriture pour l'éternité.

Probablement il y eut encore des Neuvevillois pour fermer le passage de la Broie à Sugiez, lorsque le comte de Romont voulut y opérer sa retraite après la défaite du Duc.

Selon un ancien usage, comme à Sempach, comme à Grandson, les Suisses restèrent trois jours sur le champ de bataille de Morat pour attester leur victoire. Lorsqu'ils rentrèrent dans leurs cantons, s'ils ne ramenèrent pas tous leurs frères, ils rapportèrent par contre beaucoup de richesses; car malgré les ordonnances sur le partage du butin, chacun emporta sur des charriots tout ce qu'il put y entasser. D'après quelques auteurs le partage de toute l'artillerie prise à Morat ne se fit pas alors et n'eut lieu, d'une manière régulière, qu'à la Diète qu'on tint ensuite à Fribourg.

Schillings, le chroniqueur bernois, si à même de savoir ce qui se passait, étant présent à l'armée, rapporte qu'on prit toute l'artillerie du Duc, grande et petite, la poudre, les munitions, etc., et qu'on partagea de suite cette artillerie entre les Confédérés et leurs alliés. Le fait d'un partage immédiat est confirmé par Wurstiesen, qui nous dit que peu de jours après la bataille, les Bâlois ramenèrent pour

leur part de butin un gros canon de fer , à boulets de pierre, ayant 10 pieds de longueur ; une serpentine de fer de douze pieds de long , tirant un boulet de pierre de la grosseur du poing, et une autre serpentine de même dimension.

D'après ce qu'on vient de dire et que nous avons tiré des meilleurs auteurs, nous présumons que si les Neuvevillois obtinrent déjà en partage quelques pièces de canon, après la bataille de Grandson, ce durent être des pièces en fonte de fer avec affûts approchant du système Gribauval soit formés de deux flasques et qui indiquent le perfectionnement que l'artillerie avait déjà acquise à l'époque du duc Charles ; tandis que les pièces à douves, avec affûts bizarres, semblent être de ces pièces ramassées par les ordres de ce prince dans ses villes et châteaux pour remonter son parc d'artillerie, après la défaite de Grandson.

Ces pièces sont du reste toutes de petit calibre, n'ayant que de 2 pouces à 2 pouces 8 lignes et ne tirant que des boulets de fonte de 1 à 3 livres. Elles appartiennent à ces canons qu'on appelait alors serpentines (Schlangenbüchsen) et non pas aux couleuvrines qui étaient des canons plus grands.

Les pièces à douves sont évidemment des premiers temps de l'artillerie ou du commencement du 15^{me} siècle, époque où chaque ouvrier faisait encore des canons d'après ses idées particulières et sans règles quelconques. Dans les batailles de Grandson et de Morat les Bourguignons tirèrent des boulets de 7, 10, 20 et 30 livres ; nous en avons quelques-uns en pierre venant de ces champs de bataille ; ils sont d'une forme peu régulière et leur tir ne devait pas être bien certain.

La mauvaise construction des affûts rendait le pointage difficile et fort lent, en sorte qu'à l'incertitude du tir, il fallait encore ajouter les retards et les lenteurs de la charge et du pointage. De là aussi venait le peu de poudre et de munitions qu'on traînait à la suite de l'artillerie et le peu d'effet de cette arme dans les combats, puisque la première décharge faite, on avait le temps d'arriver aux pièces, comme le

firent les Suisses dans les batailles de Grandson et de Morat.

Avec les canons si glorieusement conquis les Neuvevillois ramenèrent encore bien d'autres armes et butin : alors les armes n'étaient point considérées comme de simples trophées, mais comme des objets dont on pouvait encore faire bon usage. Au sujet des canons, il nous est revenu une tradition qui peint assez bien les mœurs du temps. Elle nous dit que les hommes de la montagne de Nods et de Diesse, qui s'étaient trouvés sous la bannière de la Neuveville, avaient renoncé à leur part de l'artillerie conquise moyennant être copieusement abreuvés de vin du lac chaque fois qu'ils reviendraient de campagne. On voit que tout enorgueillis de leur victoire, ces bons compagnons, encore chargés de bien d'autre butin, firent peu de cas de ces lourds canons qu'il eut été difficile de traîner dans leurs montagnes. Ils trouvèrent préférable d'en laisser la garde à des voisins qui cultivaient en même temps ces ceps au raisin doré, laissant échapper un jus infiniment plus doux que celui produit par la poire sauvage croissant sur le flanc du Chasseral. Mais s'ils ne prièrent pas la lourde artillerie, ils eurent grand soin d'emporter les armes plus légères et d'un usage plus facile et ils n'oublièrent pas surtout une bannière bourguignonne qu'on montrait encore ces années dernières avec un juste orgueil.

Plusieurs autres villes du Jura, alors compris dans les Etats de l'Evêque de Bâle, eurent aussi une part au butin de Grandson et de Morat.

Delémont qui avait envoyé son contingent d'hommes de guerre eut aussi un lot d'armes diverses, parmi lesquelles nous avons vu des épées à deux mains, des arquebuses à mèche, ou couleuvrines à main, des hallebardes diverses dont quelques-unes portaient sur leurs hampes vermoulues le briquet ou fusil de Bourgogne.

Un siècle auparavant le val de St-Imier avait acquis de glorieuses dépouilles sur les soldats du Sire de Concy, ces débris des armées anglaises et françaises, qu'il avait amenés en Suisse pour saisir une succession douteuse. Nous avons pu

nous procurer un certain nombre d'armures de cette époque (1376) conservées tant bien que mal à Villeret, et que la tradition désigne comme venant d'un parti de ces aventuriers défait dans les marais d'Anet par les hommes de l'Evêque de Bâle et en particulier par ceux du val de St-Imier.

St-Ursanne avait autrefois une certaine artillerie destinée à défendre son château. On remarquait de belles couleuvrines à main en brouze, dont on a fait ensuite de pauvres mortiers, et trois bombardes en fer forgé et cerclé appartenant à la seconde moitié du 14^{me} siècle et par conséquent aux premiers temps de l'artillerie. Les manuscrits de cette époque en indiquent de tout-à-fait semblables et celles-ci nous sont heureusement parvenues avant qu'on ne les ait passées à la forge.

Porrentruy possédait aussi jadis diverses armes ramenées des batailles où ses habitans s'étaient trouvés, et combien de villages du Jura n'avaient-ils point de trophées rapportés après la victoire ? mais le marteau de la forge les a depuis longtemps convertis à d'autres usages.

Depuis que les armes à feu sont devenues communes, on ne fait plus de cas de la grande hallebarde, cette arme autrefois si redoutable dans la main des Suisses. Jadis elle était religieusement conservée dans les maisons, elle passait de père en fils, comme un héritage et reparaisait sur tous les champs de bataille.

Mais nous avons encore un mot à dire sur les canons de la Neuveville. Un grand souverain, que la Suisse compta quelques temps parmi ses soldats, que plusieurs de nous ont connu comme officier instruit et bon camarade, pour lequel nous avons pris les armes lorsqu'il était menacé par un puissant voisin, a déjà parlé de ces canons dans un de ses excellents ouvrages. Il y a dix ans que, prisonnier à Ham, il adoucisait les ennuis de sa captivité en écrivant ses *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*. Ses anciens supérieurs lui fournissaient des matériaux ; le général Dufour sollicitait des renseignements chez le colonel Imer pour le pauvre prisonnier

de Ham et des habitants de la Neuveville lui procuraient des dessins de leurs intéressants canons.

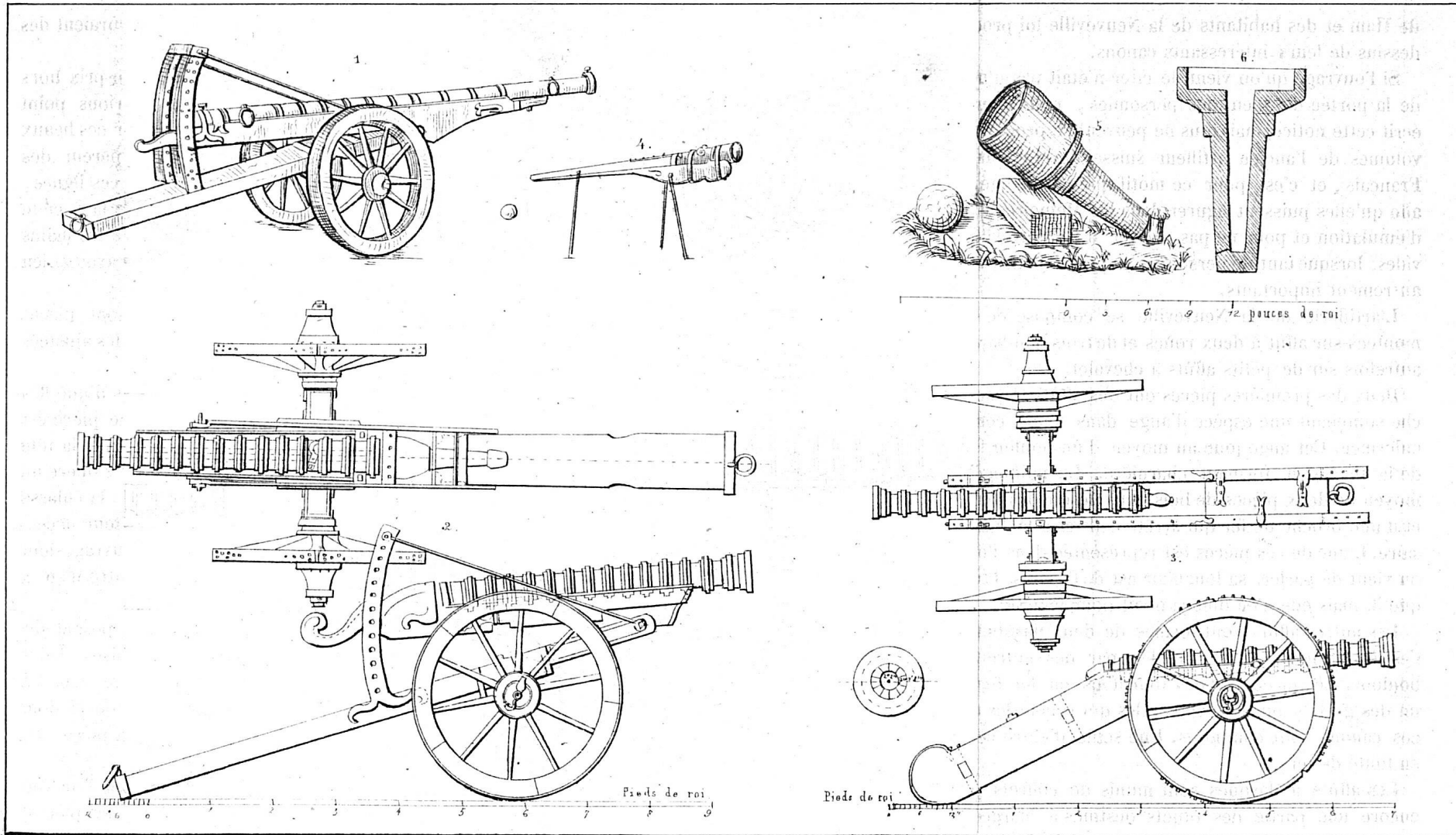
Si l'ouvrage qu'on vient de citer n'était pas d'un prix hors de la portée de bien des personnes, nous n'aurions point écrit cette notice, mais tous ne peuvent se procurer ces beaux volumes de l'ancien artilleur suisse devenu empereur des Français, et c'est pour ce motif que j'ai rédigé ces lignes, afin qu'elles puissent figurer dans les Mémoires de la Société d'émulation et pour ne pas arriver à la Neuveville les mains vides, lorsque tant de personnes y apportent des travaux bien autrement importants.

L'artillerie de la Neuveville se compose de sept pièces montées sur affût à deux roues et de trois bombardes ajustées autrefois sur de petits affûts à chevalet.

Deux des premières pièces ont des affûts formés d'une flèche soutenant une espèce d'auge dans lequel cette pièce est enfermée. Cet auge joue au moyen d'un boulon fixé à la tête de la flèche et formant charnière. Le pointage s'opère au moyen de deux pièces de bois entre lesquelles joue la culasse et d'une broche de fer qui arrête celle-ci à la hauteur nécessaire. L'une de ces pièces est représentée dans l'ouvrage dont on vient de parler, sa longueur est de 9 pieds, l'autre n'en a que 5, mais elle n'en diffère point pour le reste.

Les autres affûts sont formés de deux flasques posant sur l'essieu et fortement assemblés par des entretoises et des boulons. Les pièces ont des tourillons en fer forgé tenant à un des grands anneaux ou cercles qui relient les douves dont ces canons sont composés. Une seule d'entre ces pièces est en fonte de fer.

Les affûts à flasques sont munis de coffrets, et l'on voit encore une partie des objets destinés à charger les pièces, soit les lanternes en cuivre servant à introduire la poudre au fond du canon, les refouloirs, écouvillons, tire-bourre, etc. Ces pièces n'avaient pas d'avant-train, mais elles s'attelaient avec une limonière formée de deux bras fortement boulonnés aux crosses de l'affût et pouvant même servir de leviers



INDICATION DES FIGURES

Artillerie de la Neuveville

- N^o 1, 2 et 3. Serpentina en fer forgé, à douves, calibre de 2" 2" en ancienne artillerie de campagne du XV^e siècle.
 4. Bombarde en fer forgé et à douves, montée sur chevalet, calibre de 6" 3".

Artillerie de Saint-Versanne.

5. Bombarde en fer forgé et cerclé, calibre de 5".
 6. Coupe d'une autre bombarde ou pierrier aussi en fer forgé et cerclé, calibre de 8".
 Ces trois bombardes appartiennent à la fin du XIV^e siècle.

de pointage. Ce mode d'attelage pouvait convenir à ces pièces légères et aux chemins étroits de cette époque. La voie de ces affûts ou la largeur entre les roues, y compris l'épaisseur de celles-ci, n'est que de trois pieds sept pouces. On observe que les bandes des roues et les clous sont fort peu usés, ce qui semble indiquer que ces pièces n'ont pas fait de longs voyages.

Les deux serpentines à douves et à affût à flèche ont un calibre de 2 pouces 8 lignes. Trois autres serpentines à douves, 2 pouces 2 lignes. Une autre pièce, 2 pouces 11 lignes et celle en fonte de fer, 2 pouces 2 lignes.

Les bombardes sont toutes trois de construction différente ; l'une est en fonte, longue de 18 pouces, avec calibre de 6 1/2 et 1 pouce 2 lignes pour la chambre. Les autres sont à douves mais différemment cerclées. Une à 20 pouces de long, avec calibre de 10 pouces et chambre de 1 pouce 3 lignes. La seconde 16 pouces de long et calibre de 6 pouces 3 lignes. Toutes les trois sont à chambre conique et même l'âme de la pièce affecte cette forme et par conséquent leur tir devait être fort incertain. Ces bombardes sont exactement semblables à celles de Saint-Ursanne et appartiennent à la fin du XIV^e siècle.

Parmi les autres objets conservés avec ces canons, on remarque des projectiles de diverses matières. Les boulets en pierre sont du calibre de 4^{''}, 3^{''}. 9^{'''}, 2^{''}. 9^{'''}, et même de 1^{''}. 6^{'''}. Ceux en fer forgé assez grossièrement et en fonte de fer aussi très-rugueuse, sont tous du calibre de 1 1/2^{''} à 2^{''}.

En voyant ces projectiles et ces canons, on doit comprendre combien le tir d'une telle artillerie devait être défectueux et lent et par-là même, combien il fallait peu de munitions pour l'approvisionner. Cette circonstance prouve qu'on ne doit pas seulement estimer la quantité de canons que le duc de Bourgogne amenait avec lui, d'après la poudre trouvée dans son camp et en comparant la consommation de celle-ci à celle qu'on en fait actuellement, puisqu'alors on tirait avec de petites charges et avec une extrême lenteur. Lorsqu'on tire avec les

pièces de la Neuveville, la fumée s'échappe par les fissures des douves et des cercles, et ce n'est que lorsque le fer se dilate par la chaleur et que ces fissures se remplissent de crasse, qu'on voit diminuer cet échappement de fumée et de gaz.

A la suite de la lecture de ce mémoire, M. Rével a produit un manuscrit de la fin du XV^e siècle, soit un *Nécrologe* de la confrérie des *escoffiés* ou des cordonniers de la Neuveville. Sur le dernier feuillet et de la même écriture que le corps de l'ouvrage, on lit le passage suivant :

« S'ensuivent ceulx qui sont demourés devant Grandson
» pour la mantegnance du pays, desquels nos faisons ausy
» commémoracions en nostre église, des ames des corps qui
» sont yci escripts par nom :

Primo.

Pour Johann Cornillot.	Pour Bourquinet.
Pour Nicolet Malegorge.	Pour Antonne Sausar.
Pour Jehan Ulrich Rolet.	Pour Henrich Blanchar.
Pour Jaque Roule.	Pour Johan Jouran.
Pour Jehan Borcar.	Pour Imer Roselet.
Pour Jacod du Chane.	Pour Bocar Chaulten.
Pour Jehan Monin.	Pour Nico Jehan Richard.

» En l'an 1479, le 12^{me} jour du mois de fevrier furent
» pendus les devant nommés devant Grandson pour la main-
» tenance du pays, mis en date par moy Piere Chiffelle, le
» fils de piere Chiffe. »

Ces dernières lignes sont d'une écriture cursive différente des premières et de la liste des hommes désignés comme morts à Grandson.

Il est à remarquer qu'il est peu croyable que quatorze membres de la seule corporation des cordonniers aient été enfermés dans Grandson, lorsque ce château fut pris par les Bourguignons quelques jours avant la bataille et que tous ces hommes aient été au nombre de ceux qui furent pendus après

la reddition de cette place. Cependant les mots : *ceux qui sont demourés devant Granson*, indiquent bien des hommes tués, morts ou demeurés à Grandson et les termes employés par Pierre Chiffelle confirment même le fait en ajoutant qu'ils ont été pendus. Il est donc à croire que la corporation des cordonniers était alors considérable et qu'elle comprenait un grand nombre de familles, sans que pour autant celles-ci eussent la profession de cordonniers, puisqu'en Suisse chacun sait que ces sortes de confréries comprenaient des personnes fort étrangères aux métiers que la corporation semblait devoir représenter. L'annotation de Pierre Chiffelle présente aussi une erreur de date et de jour.



N° 2.

Comparaison étymologique de la langue française avec le latin,

par M. RODE.

(Analyse de ce travail.)

Après avoir indiqué dans l'introduction plusieurs sujets dignes d'être traités par des membres de notre section qui en aurait plus le temps que moi (histoire milit., ecclésiast., litt. de la Neuveville ; résumé hist. des établissements scolaires, anthologie de ses produits poétiques, esquisse de son langage), je m'arrête à ce dernier pour montrer les avantages des études

latines en général, et de leur nécessité en particulier pour ces contrées limithrophes où l'on redoute tant la germanisation contre laquelle on crie si haut. Abordant mon sujet : *Comparaison étymologique de la langue française avec le latin*, je commence par établir quelques principes généraux : adoucissement des voyelles, comme en allemand, Vater, Väter, *pater* père, Sohn, Söhne, ovum, oeuf, etc. ; retranchement des syllabes finales : amicus, ami ; spica, épi ; pratum, pré. Règle : plus un mot était usité, plus il a été modifié, partant, les expressions relevées, les termes techniques, etc., ont subi moins d'altération que celles d'un usage vulgaire, etc. Ensuite, pour apporter quelque méthode à mon travail, je classe mes observations d'après la nature de la lettre sur laquelle elles portent :

A. *Voyelles.* *a* est changé en *ai* *, amare, aimer. ¹

a » *e* *, mare, mer ; nasus, nez.

a » *é*, pratum, pré. (Remarque : les participes passés sont formés par la contraction *atus* en *é* ; les v. fr. dérivent des v. fré-

quentatifs } canere
cantare
chanter.

e » *oi* *, avena, patois, aveine, fr. avoine ; stella, patois étèle, fr. étoile (Rem. sur la prononciation ancienne de la

terminaison } oit
ait.

i » *e*, littera, lettre ; mittere, mettre.

i » *oi* *, piscis, ital. pesce, patois pesson, fr. poisson.

o » *ou* *, copula, couple.

o » *oi*, forum, foire.

¹ Les astérisques marquent qu'il y a un très-grand nombre d'exemples.

o a été adouci en $\left\{ \begin{array}{l} eu^*, \text{ populus, peuple. (Rem.} \\ \text{sur les adjectifs venant de} \\ \text{comparatifs latins.)} \\ eui, \text{ folium, feuille.} \\ ieu, \text{ locus, lieu.} \\ \text{œi, oculus, œil.} \\ oeu^*, \text{ cor, cœur.} \\ ui, \text{ modius, muid; nox,} \\ \text{ nuit.} \end{array} \right.$

u est changé en *ou**, son équivalent pour la prononciation ; voir une foule d'exemples.

<i>u</i>	»	<i>oi</i> , ebur, ivoire.
<i>u</i>	»	<i>o</i> *, numerus, nombre.
la diphthongue <i>au</i>	»	<i>o</i> *, peut-être son homophone, claudere, clore.
<i>au</i>	»	<i>ou</i> , laudare, louer ; audire, ouïr.
<i>au</i>	»	<i>eu</i> , paucus, peu.

B. Consonnes.

b et *p* sont changés en *v**, liber, livre; capra, chèvre.

v est changé en *f*, novus, neuf.

l'initiale <i>c</i>	»	<i>ch</i> *, campus, champ.
<i>g</i>	»	<i>d</i> *, dans les terminaisons des verbes. Remarque sur la conjugaison des verbes en aindre, eindre, oindre, et de ceux en <i>endre</i> .

d, *t* sont souvent retranchés.

t est changé en *s*, (Remarque sur la terminaison *atio*, aison, satio, saison.)

l » *u**, talpa, taupe.

l » *r*, titulus, titre.

l est retranché, pulmo, poumon.

s remplacé par *é**, spina, épine.

s est précédé de *e**, species, espèce.

s est retranché, * vespera, vèpre.

On a aussi ajouté des consonnes : ranula, grenouille ; læsus, blessé.

En résumé, la langue latine fournit la presque totalité du vocabulaire français, (presque toutes les parties du corps, toutes les portions de temps, etc.) D'où vient cette prépondérance ? Les conquérants Franks n'étaient pas suffisamment civilisés pour résister à l'influence d'une langue déjà toute faite, car parmi des nations plus avancées en civilisation la langue germanique n'a pas manqué de vitalité, puisqu'elle a fourni les deux tiers de la langue anglaise malgré la tyrannie des Normands. Les sujets gaulois, comme tous les autres barbares soumis aux Romains, ont dû adopter la langue de leurs maîtres, tout en subissant l'influence de leurs mœurs et de leurs lois ; néanmoins il est étonnant qu'il soit resté si éminemment peu de vestiges de la langue celtique et il serait digne de rechercher si dans les patois il ne s'en serait pas conservé davantage. Je fais donc appel à tous les amateurs d'études linguistiques, de vouloir m'aider à former un recueil de toute la *littérature du patois*, soit prose, soit poésie, proverbes, mots isolés ou locutions, traits de la superstition payenne, etc.



N° 5.

***Notice sur l'asile agricole de Champhay,
près de Neuveville,***

par C. REVEL.

La Société suisse d'utilité publique, réunie à Zurich au mois de septembre 1853, a entendu avec beaucoup d'intérêt la lecture d'un rapport que lui a adressé l'un de ses mem-

bres, M. le doyen Hœfeli, sur les asiles agricoles que possède actuellement notre patrie et qui sont spécialement consacrés à l'éducation d'enfants pauvres. Le nombre en est de plus de 40, lesquels comptent au-delà de 8000 élèves. De ces 40 établissements de bienfaisance, onze appartiennent au canton de Berne. — L'auteur du rapport en question paraît avoir ignoré l'existence de l'asile de Champhay, dont la création par la bourgeoisie de Neuveville date cependant déjà de l'année 1839. Cet oubli est d'autant plus regrettable que cet établissement se distingue de tous ses émules par son caractère mixte et qu'en réunissant sous le même toit des enfants des deux sexes, il fut un des premiers à résoudre le problème de la vie de famille appliquée à une institution publique. Cette circonstance seule aurait mérité de fixer l'attention des philanthropes suisses.

Nous nous sommes donc proposé de remplir en quelque sorte cette lacune, en mettant sous les yeux de la Société jurassienne d'émulation les résultats obtenus, après 12 années d'existence, par le seul asile agricole pour l'enfance que possède jusqu'à ce jour la partie française du Jura bernois. Avant d'entrer en matière, qu'il nous soit toutefois permis de présenter quelques considérations générales sur les moyens de combattre le paupérisme et d'améliorer ainsi le sort de la classe indigente.

Lorsque l'on étudie avec soin l'intérieur d'une famille de prolétaires, lorsque l'on observe ses habitudes et que l'on compare ses besoins et ses ressources ordinaires, on est amené à conclure que beaucoup de familles à la charge de la charité publique vivraient convenablement si la paresse, l'ivrognerie et les vices qui l'accompagnent faisaient place à l'habitude du travail et à un genre de vie réglé. La charité bien entendue doit donc se porter sur la réforme morale du pauvre bien plus que sur son soulagement matériel; celui-ci sera nécessairement la conséquence de la première. Pour parvenir à un résultat plus certain, il faut commencer son plan de réforme par l'éducation morale des enfants, les accoutu-

mer de bonne heure à une vie active et régulière et ne leur laisser sous les yeux que le spectacle d'un intérieur de famille où chaque instant de la journée a un emploi utile et où le travail marche de pair avec le développement des facultés intellectuelles. Moraliser les jeunes adolescents en leur faisant aimer le travail par le travail, voilà le but vers lequel doivent tendre tous nos efforts. C'est le moyen le plus efficace de combattre le fléau de nos sociétés modernes, le paupérisme, et les sacrifices que l'on s'impose pour y parvenir sont peut-être encore plus dans l'intérêt de ceux qui y contribuent que dans celui des indigents qui en sont l'objet; car le travail joint à une conduite réglée mène à l'économie, l'économie à la propriété, la propriété à l'amour de l'ordre et au respect des lois et des institutions sociales. — C'est probablement de ce point de vue que sont partis les hommes généreux qui, peu d'années après la régénération politique du canton de Berne, en 1831, ont fondé, au moyen de dons volontaires, une association philanthropique dans le noble but de s'occuper de l'éducation chrétienne du peuple. Cette Société créa en 1838 l'asile agricole de Bättwyl, près de Berthoud, dans lequel ne furent admis qu'un nombre assez limité de jeunes garçons pauvres, vu les ressources restreintes dont la Société pouvait disposer. Cet établissement modèle fut bientôt suivi de la fondation de plusieurs asiles, soit par des districts entiers, soit par des communes et même par de simples particuliers. La Neuveville ne voulut pas rester en arrière dans cette lutte philanthropique. Dans un de ces rares moments où les citoyens, n'écoulant que la voix de la charité chrétienne, font taire l'égoïsme, trop souvent l'unique mobile de nos actions, la bourgeoisie de notre ville décréta, avec un empressement digne des plus grands éloges, la création d'un asile pour l'enfance malheureuse. Elle affecta au nouvel établissement la ferme de Champhay, à 3/4 de lieue de la ville, sur le premier plan du plateau de la montagne de Diesse, à une élévation de près de 900 pieds au-dessus du lac de Bienne. Cette ferme se composait alors d'un ancien bâti-

ment d'économie rurale et de 25 arpents de terres arables, auxquels on en ajouta encore quelques-uns dans la suite. Comme il fallait construire un bâtiment entièrement neuf, destiné à recevoir les élèves, ce ne fut pas en vain que l'administration de la bourgeoisie fit un appel au patriotisme des trois abbayes de la ville. Ces corporations votèrent non-seulement un don de 14,000fr. ancienne valeur, pour l'érection du bâtiment, mais en outre une rente annuelle équivalente à l'intérêt de ce capital de fondation pendant dix années consécutives jusqu'à ce que le nouvel établissement pût se soutenir par ses propres ressources. L'on mit aussitôt la main à l'œuvre et déjà le 16 avril 1842, l'asile put être ouvert et reçut une dizaine d'élèves.

Il ne manquait plus à l'établissement pour prospérer, outre la bénédiction divine, que la direction sage et éclairée d'un bon « père de famille » (nous nous servons de cette expression, consacrée par l'usage, pour désigner le Directeur-Economiste de l'asile). C'était de lui que dépendait en quelque sorte le succès ; or, trouver un homme qui à une piété éclairée réunisse les qualités d'un bon père, le degré d'instruction requis d'un instituteur primaire et des notions d'agriculture suffisantes pour diriger les travaux d'une ferme et qui mit lui-même la main à l'œuvre, c'était certainement un problème difficile à résoudre. Il le devenait encore davantage par le caractère mixte de l'asile. En y recevant des enfants des deux sexes, l'on imposait à la femme du Directeur, outre les soins du ménage et l'économie indispensable dans un établissement dont les ressources ne dépassaient pas le strict nécessaire, les devoirs si importants et si difficiles d'une bonne mère et d'une institutrice pour tout ce qui concerne les ouvrages du sexe.

Le choix du premier Directeur ne fut pas heureux et les deux années qu'il passa dans l'établissement ne doivent être considérées en quelque sorte que comme un apprentissage que faisait le Comité chargé de la surveillance et de la haute direction par l'autorité locale. Hâtons-nous toutefois d'ajouter

que les commencements étaient difficiles ; tout était à créer ; le marteau des charpentiers et des maçons retentissait encore dans le bâtiment inachevé, dont les abords couverts de débris durent en être débarrassés par les élèves, ce qui absorbait en partie le temps qu'ils auraient consacré sans cela à l'étude et aux travaux agricoles. En un mot, l'asile avait été ouvert trop tôt et l'insuccès des premières années ne peut être mis entièrement à la charge du père de famille d'alors, homme possédant la théorie, mais manquant de pratique et qui demanda et obtint son remplacement au mois d'avril 1844. Son successeur, M. Cousin, avait déjà dirigé avec succès l'asile agricole vaudois, fondé par une Société de bienfaisance au village d'Echichens sur Morges. Sous son habile direction et les soins éclairés que tant lui que son épouse donnent depuis bientôt 10 ans aux enfants pauvres qui leur sont confiés, l'asile de Champhay n'a pas cessé de prospérer ; les résultats qu'il présente peuvent être envisagés comme très-satisfaisants et font vivement désirer qu'il plaise à la Providence de continuer à veiller sur une institution dont les fondateurs auraient tout lieu de s'enorgueillir, si ce n'était un devoir de l'homme et du chrétien de faire du bien à ses semblables ; leur œuvre est de l'utilitarisme pratique !

Après cette petite digression sur les premières années qui ont suivi la fondation de l'asile de Champhay, entrons dans quelques détails sur sa *destination*, son *organisation*, les *ressources* dont il peut disposer, les *résultats obtenus* depuis bientôt 12 années d'expérience et les *améliorations* dont il nous paraîtrait encore susceptible et que l'état prospère de ses revenus actuels permettrait d'y introduire.

Par son acte constitutif, l'asile de Champhay peut être considéré comme une succursale de l'hospice des pauvres de Neuveville, auquel les biens-fonds et les capitaux qu'il possède seraient reversibles en cas de dissolution. Il a été toutefois expressément réservé que les sacrifices que la bourgeoisie de Neuveville s'impose pour l'éducation des élèves ne peuvent être imputés ni à ceux-ci ni à leurs parents à titre de secours,

et par conséquent ne les prive nullement de la jouissance de leurs droits politiques et civils. L'établissement est ouvert aux orphelins et aux enfants de familles bourgeoises dans l'indigence, moyennant la modique pension annuelle de 64 fr. anc. val. (92 fr. 75 c.), que paie la caisse de l'hospice pour chaque élève. Cette rétribution n'est pas la même et va en progression décroissante pour les élèves qui ne sont pas bourgeois; à mesure que ceux-ci, avançant en âge, peuvent contribuer davantage à leur entretien par leur travail. Elle est de fr. 100 a. v. pour les enfants de 8 à 11 ans, de fr. 70 a. v. pour ceux de 11 à 14 ans, tandis que les élèves au-dessus de cet âge ne paient plus que fr. 50 a. v. par année. Les enfans bourgeois sont admis dès l'âge de six ans, les étrangers à huit ans; les uns et les autres restent ordinairement dans l'établissement jusqu'à leur admission à la Sainte-Cène. — A son entrée, chaque élève est en outre tenu d'apporter un trousseau, lequel se compose : d'un habillement complet d'hiver, d'un dit pour l'été, de 4 chemises et de 4 paires de bas d'été et d'hiver, de deux paires de souliers, enfin de six mouchoirs de poche. L'établissement se charge de fournir ledit trousseau moyennant le remboursement des frais de confection.

Le bâtiment d'habitation est très-bien approprié au but que l'on se proposait en le construisant. Le rez-de-chaussée comprend le réfectoire, la cuisine, les salles d'étude et un laboratoire pour les travaux manuels que nécessite la réparation des ustensiles et des outils de la ferme. Au premier étage sont les dortoirs, où chaque enfant a son lit et une armoire pour resserrer ses hardes. Le dortoir des garçons est séparé de celui des filles par le logement du père de famille, lequel, de ses appartements, peut facilement surveiller tous les élèves.

L'ancien bâtiment de la ferme, séparé de la maison d'habitation, est entièrement consacré à l'économie rurale et comprend la grange, la buanderie et les étables, lesquelles renferment actuellement un cheval, dix bêtes à cornes, savoir 6 vaches, 2 génisses et 2 veaux, et 5 moutons, dont la

laine est employée à l'usage de la maison. — Des appartements de la maison d'habitation l'on jouit de la vue la plus étendue : à ses pieds , le bassin des lacs de Neuchâtel et de Morat ; à l'horizon, la chaîne non interrompue des Alpes, depuis les cimes neigeuses de la Suisse orientale jusqu'au Mont-Blanc et aux derniers gradins des montagnes secondaires , qui se terminent à Genève ; au nord et au couchant, les sommités gracieuses du Jura bornent l'horizon ; la vue est limitée à l'est par une belle forêt de sapins. Les terres arables sont toutes à proximité de la ferme, au-devant de laquelle un excellent jardin potager fournit abondamment aux besoins du ménage ; enfin, une avenue d'arbres fruitiers fait presque regretter qu'il ne soit pas donné plus d'extension à ce genre de culture.

Bien que la réunion des deux sexes sous le même toit ait pu faire naître quelques craintes , une expérience de bientôt douze années a démontré que la moralité des élèves n'en a jamais souffert la plus légère atteinte : heureux fruits du travail qui forme la base de l'éducation donnée aux élèves tout en devenant pour eux une seconde nature. Aussi, dès l'aube du jour, après la prière du matin , voit-on chacun se rendre avec contentement à ses opérations interrompues la veille.

Tandis que les jeunes filles aident la mère de famille à vaquer aux soins du ménage, les plus âgés des garçons se rendent tour à tour à l'étable pour soigner le bétail de la ferme, puis aux champs pour y faire tous les travaux que comporte la saison. Le directeur est toujours le premier à l'ouvrage et cherche à les instruire tout en travaillant. D'autres élèves sont occupés à préparer le bois d'affouage pour les besoins de la maison et aux cadets , dont les forces physiques ne supportent pas encore les travaux pénibles des champs, est confiée la garde du troupeau de moutons et de vaches , que l'on mène au pâturage. C'est ainsi que par une répartition bien entendue les travaux de la ferme sont exécutés depuis 1845 par le maître seul et les élèves et que l'établissement a pu se passer du secours d'un valet de ferme dont le

contact avec les élèves avait présenté quelques inconvénients les deux premières années.

Quant à l'instruction, le Directeur ne suit pas de plan d'études proprement dit ; tout est basé sur la vie de famille et les occupations manuelles alternent avec les leçons, suivant les saisons. Chaque jour, les élèves reçoivent en commun pendant plusieurs heures une bonne instruction scolaire, et si l'époque des fenaisons et des moissons fait une exception à cette règle, les jours de mauvais temps et les longues soirées d'hiver permettent de regagner les instants consacrés dans la belle saison aux travaux des champs. Aussi, les examens annuels prouvent-ils que le degré d'instruction des élèves de l'asile n'est point inférieur à celui des enfants du même âge, qui fréquentent les écoles primaires publiques.

La nourriture des élèves consiste principalement dans les produits de la ferme ; le matin et le soir le café et le laitage en forment la base ; deux fois la semaine de la viande de boucherie (8 onces par tête par semaine) paraît à dîner sur la table avec un potage et un légume et, les jours intermédiaires, elle est remplacée par les salaisons provenant de 3 ou 4 porcs engraisés chaque année pour l'usage de la maison. Il est inutile d'ajouter la pomme de terre n'est pas oubliée ; malheureusement que la contagion dont ce précieux tubercule est atteint depuis quelques années en a restreint la consommation dans l'asile et a fait une brèche sensible à son budget annuel. Ce n'est que dans les travaux les plus pénibles des champs qu'un peu de vin est distribué aux élèves. La meilleure preuve que ce régime convient à l'établissement, c'est que l'infirmerie n'a jamais été occupée et que tous les élèves portent sur leur physionomie l'empreinte de la santé.

En règle générale les élèves ne quittent l'établissement que lorsqu'ils sont assurés d'être placés. Depuis sa fondation jusqu'en décembre 1853, l'asile a été successivement fréquenté par 59 élèves, savoir, par 43 garçons et 16 filles. De ces 59 élèves, 37 appartiennent à la bourgeoisie de Neuve-

ville, 15 sont ressortissants du canton, 5 Neuchâtelois, 1 Vau-
dois et 1 étranger à la Suisse.

Il y en a eu 9 pendant l'année 1842, savoir 6 garçons, 3 filles.

»	11	»	1843	»	9	»	2	»
»	14	»	1844	»	11	»	3	»
»	18	»	1845	»	15	»	3	»
»	21	»	1846	»	17	»	4	»
»	17	»	1847	»	13	»	4	»
»	18	»	1848	»	14	»	4	»
»	16	»	1849	»	11	»	5	»
»	16	»	1850	»	11	»	5	»
»	11	»	1851	»	9	»	2	»
»	17	»	1852	»	11	»	6	»
Enfin	23	à la fin de	1853	»	14	»	9	»

Des 36 élèves sortis de l'asile, 19 sont entrés en condition
comme domestiques ou s'occupent de travaux agricoles, 7
ont appris une branche d'horlogerie, 2 ont été retirés par les
parents, avant que leur éducation fût achevée, 3 sont allés
chercher fortune au-delà des mers, 1 a embrassé le métier
des armes, 1 a été renvoyé comme vicieux après un court séjour
dans la maison et 2 fréquentent le collège de Neuveville. Il
résulte des renseignements qui nous ont été donnés que tous
ces élèves ont plus ou moins répondu aux soins qui leur ont
été prodigués, à l'exception d'un seul garçon qui, entraîné par
le mauvais exemple d'un frère aîné, fut malheureusement
appelé à prendre place au banc des accusés aux assises du
Jura.

Nous devons encore rappeler ici que chaque dimanche les
élèves assistent au service divin, tant le matin qu'au caté-
chisme de l'après-midi, à l'église de Lignièrès, village neuchâ-
telois, à 20 minutes de la ferme. Les jours ouvrables, tout
comme le dimanche, la journée commence et se termine par
la prière. Le soir, le Directeur a soin de faire lire aux enfans
des sujets religieux tirés de la Bible et qui ont rapport à ce
qui s'est passé dans la journée. En général, le système d'édu-
cation suivi dans l'asile se rapproche tellement de la vie de

famille, que les élèves qui en sont sortis y reviennent toujours avec le plaisir que l'on éprouve en revoyant le toit paternel.

La discipline y est très-satisfaisante principalement si l'on réfléchit à ce qu'étaient ces pauvres enfants et quels exemples ils avaient sous les yeux avant leur admission. On peut vraiment dire que l'asile agit sur leur moral comme il le fait sur leur physique.

Si nous examinons maintenant quelles sont les ressources dont l'asile peut disposer, nous voyons qu'elles consistent dans les produits de la ferme et dans le montant des intérêts des capitaux et des pensions que paient les élèves. Nous avons déjà dit qu'à l'époque de la fondation de notre asile une rente annuelle lui avait été assurée pour les 10 premières années. Ce n'était pas sans une certaine crainte pour l'avenir que l'administration voyait approcher le terme de cette subvention lorsqu'en 1850, par suite de l'incorporation de la colonie française de Berne à la bourgeoisie de Neuveville, un capital de fr. féd. 29,777 94 c., fut spécialement affecté aux besoins de l'asile, et par-là son existence future mise hors de doute. Outre cette somme, 6,500 fr. provenant de la même source, furent placés au profit de l'établissement et la bourgeoisie de Neuveville elle-même en devint débitrice; enfin, le compte-rendu de l'administration pour l'exercice 1852 présente un solde en caisse de fr. 3,543 52 c., ainsi que fr. 362 32 pour arrérages d'intérêts et, comme ces deux dernières sommes ont été capitalisées pendant le courant de l'année, il en résulte que le rentier de l'asile dépasse maintenant le capital de 40,000 fr.

L'intérêt perçu pour 1852 a été net de	fr.	1,408	78
Les pensions des élèves se sont élevées à		1,395	96
La vente de bestiaux, cuirs, beurre, lait, etc., a produit		445	23
Celle des céréales, légumes, pommes de terre, etc., etc.		237	52
		<hr/>	
Total des recettes		3,487	49

On peut donc évaluer le revenu net de l'asile, en espèces,

à 3,500 fr. par année, dont il faut toutefois déduire le montant d'une rente de 150 à 200 fr., en faveur des pauvres de la colonie française, rente qui finira par s'éteindre; et fr. 118, formant la provision du notaire de Berne, chargé de la gestion du rentier. Cette provision diminue chaque année et disparaîtra des comptes de l'asile par suite de la rentrée des capitaux et de leur placement par l'administration elle-même dont les fonctions sont gratuites.

Quant aux produits de la ferme, lesquels sont encore susceptibles d'être augmentés d'après le rapport du Directeur lui-même, il pourrait paraître oiseux d'énumérer ici, année par année, les moissons qui couvraient les guérets, les fourrages rentrés et les autres productions de la terre. Nous nous bornerons à mentionner qu'en 1852, année que l'on peut considérer comme normale, il a été récolté :

276 mesures de blé.	58 mesures de betteraves.
15 id. moitié blé.	42 id. choux-raves.
104 id. orge.	28 id. carottes.
137 id. avoine.	56 id. raves.
256 id. pom. de terre saines.	28 1/2 toises de foin.
164 id. pom. de terre gâtées.	7 id. 168 pieds regain &
100 id. environ de pommes	1 1/2 mesure colza.
de terre arrachées et mangées	1 1/2 id. graine de lin.
pendant les mois d'août, sep-	45 & ritte.
tembre et octobre	

Le produit des jardins et plantages peut être porté à 130 francs.

Si d'un autre côté nous supputons à combien se sont élevées les dépenses pour le même exercice 1852, nous voyons d'abord que le traitement fixe du Directeur, outre son entretien et celui de sa femme et de deux enfans, est de fr. 800 »» (pour chaque enfant qu'il a de plus, il lui est déduit 60 fr. ancienne valeur.)

Les frais du maréchal-ferrant, du charron, du sellier, ont été de

145 06

A reporter..... Fr. 945 06

	<i>Report.....</i>	Fr.	945	06
Ceux du ménage (110 98 pour viande de boucherie), pour café, riz, savon, huile, chandelles, sel, etc., etc.			407	65
L'estivage du bétail à la métairie a coûté.			19	»
L'entretien des bâtimens, y compris l'assurance, a été de			74	51
Les frais pour habillement des enfans furent de			149	48
Ceux pour la chaussure			70	79
Enfin diverses dépenses imprévues pour la somme de			149	55
Ce qui porte le total des frais à fr.			<u>1,816</u>	<u>04</u>
Cette somme répartie sur 17 élèves fait par tête			106	82
La pension payée par chaque enfant bourgeois est de			92	75
		Fr.	<u>199</u>	<u>57</u>

Enfin, en admettant que la ferme, si elle était remise à bail, rapporterait une rente annuelle, que nous portons *au maximum* net de fr. 600, soit pour chacun des 17 élèves, à fr. 35 29

La dépense annuelle pour chaque enfant a été de Fr. 234 86 pour l'année 1852. Elle n'atteint pas de bien loin ce chiffre en 1853, puisque l'asile a compté 23 élèves pendant ce dernier exercice.¹ Nous ne portons pas en ligne de compte le bois d'affouage fourni gratuitement par la bourgeoisie ; on pourrait cependant l'estimer à 30 fr. au plus par an, vu que l'établissement en soigne lui-même la confection et le charroi. Cela ferait encore environ 1 fr. 50 c. à ajouter à ce que coûte chaque élève.

Sans doute qu'en faisant ainsi la stricte répartition des

¹ La famille du Directeur n'est pas comprise dans le chiffre du personnel de l'asile.

frais, la part afférente à chaque enfant paraîtra peut-être un peu élevée ; elle ne l'est cependant pas trop en mettant dans la balance les résultats moraux obtenus par l'asile. Diminuer autant que possible le nombre déjà trop grand des mauvais citoyens, des individus à charge à la société et qui ne sont souvent que des candidats pour nos pénitenciers, accoutumer le prolétaire au travail, faire naître par-là en lui le désir de se voir un jour industriel indépendant ou même propriétaire, voilà certainement un résultat qui ne peut être acquis au prix de trop grands sacrifices ; c'est une vraie caisse d'épargne sociale.

Nous avons vu que les revenus de notre asile, sans compter les produits de la ferme, atteignent le chiffre de près de 3,500 fr. ; d'un autre côté, nous voyons que ses dépenses ne s'élèvent pas à 1,900 fr. en moyenne ; c'est donc avec certitude que nous avons pu dire que son avenir était assuré, et que l'on pourra y apporter les améliorations que l'expérience aura démontrées être utiles, ou bien abaisser le taux de la pension des enfants bourgeois et appliquer l'économie qui en résultera soit à l'apprentissage des élèves, qui voudraient se vouer à quelque branche d'industrie ou à un métier utile, soit pour venir en aide dans la commune à d'autres infortunes.

Si nous avons fait ressortir avec trop d'avantage peut-être les résultats obtenus par l'asile de Champhay, nous ne nous dissimulons pas que comme toute œuvre humaine, cet établissement ne soit susceptible de recevoir encore les améliorations dont les temps et l'expérience démontreront tôt ou tard la nécessité. Nous aimerions, par exemple, à voir quelques branches d'industrie rurale à la portée de l'enfance introduites dans le laboratoire pendant les longues soirées d'hiver, le tressage de la paille dont la ferme fournirait elle-même la matière première, la boissellerie et la vannerie commune, la fabrication des râtaux, des fourches, des sabots, le charronnage, quelques ouvrages du tour ; la confection et l'entretien de la chaussure par les garçons ; la filature, la couture, la confection du linge et des vêtements des élèves par les filles, etc.,

etc., telles sont les branches de l'industrie usuelle qui pourraient être petit à petit introduites dans l'asile. On commencerait par former des élèves qui à leur tour serviraient de moniteurs à leurs jeunes condisciples ; on les encouragerait en leur accordant une part du petit bénéfice qui résulterait de la vente des objets confectionnés, etc. Ne voyons-nous pas de nombreux produits de l'industrie sortir de nos établissements publics de sourds-muets et même de celui des aveugles ? Les enfants qui ont leurs cinq sens seraient-ils donc moins aptes que ceux qui sont privés de l'un ou de l'autre de ces organes du développement de l'intelligence humaine ? Nous ne pouvons nous le persuader et nous émettons le vœu que ce côté de la question éducative du pauvre soit aussi sérieusement examiné. Il est naturel que ce n'est pas du père de famille que l'on pourrait exiger ce surcroît d'occupations ; des devoirs bien plus importants à remplir absorbent déjà tous ses instants et il ne pourrait sans les négliger en embrasser de nouveaux ; il faudrait donc avoir recours à des étrangers. — Il nous paraîtrait aussi désirable que quelques élèves restassent dans l'asile encore 1 ou 2 ans après leur admission à la Ste-Cène (ils ont alors 16 à 17 ans). Il en résulterait un double avantage ; d'un côté, l'enfant est abandonné trop jeune encore à lui-même ; sans expérience de la vie sociale il n'est que trop facilement entraîné par les mauvais exemples dont il se voit tout-à-coup entouré et il n'a pas encore la force de caractère suffisante pour leur résister. D'un autre côté, c'est au moment où l'élève pourrait gagner au-delà de son entretien, même en ne payant plus de pension et dédommager ainsi l'établissement des sacrifices faits pour lui, qu'il lui est enlevé. Si l'asile avait toujours un ou deux jeunes garçons qui fissent les ouvrages les plus pénibles de la ferme, le Directeur de son côté pourrait consacrer plus de temps à l'instruction des plus jeunes élèves.

En parcourant les comptes des années 1845, 46, 47 et 1849, nous y avons vu que des primes d'encouragement

avaient été distribuées aux élèves qui avaient rendu de bons services dans la ferme ; il serait à désirer que ce système qui a produit de bons fruits ne fût pas abandonné. Cela engagerait les meilleurs élèves à prolonger leur séjour dans la maison.

C'est ainsi que M. de Felleberg vit ses frais couverts par le produit du travail dans son exploitation rurale à Hofwyl.

Mentionnons encore ici avant de terminer que chaque élève cultive un petit carré de jardin dont le produit acheté par la ferme sert à lui former un petit pécule à sa sortie de l'asile.

Nous voici parvenus à la fin de notre tâche. Nous aurions été plus concis si cette notice n'était pas le premier compte-rendu sur un établissement qui mériterait d'avoir des émules dans le Jura bernois. Il nous reste encore à nous acquitter d'un devoir avant de terminer ; c'est de mentionner ici le zèle infatigable, éclairé et *entièrement désintéressé* des neuf membres de la commission chargés de la haute surveillance et de l'administration de l'asile. Puissent-ils persévérer dans leur pénible tâche et trouver la récompense de leurs peines et de leurs efforts dans le sentiment du devoir sacré qu'ils remplissent envers de jeunes enfants qui, sans les sacrifices que l'on fait pour leur avenir, ne seraient que trop souvent entraînés à dévier du sentier de la vertu et de l'honneur.

Neuveville, en août 1854.

Tableau synoptique des recettes & des dépenses de l'Asile agricole de Champhay de 1842 à 1853, en francs fédéraux.

	1842.		1843.		1844.		1845.		1846.		1847.		1848.		1849.		1850.		1851.		1852.		1853.		OBSERVATIONS.	
	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
Recettes.																										
Des trois confréries	20000	»	1485	71	1114	28	1057	14	914	28	914	28	914	28	914	28	914	28	914	28	»	»	»	»	Le compte de 1842 comprend les dépenses faites pour bâtir, du 15 décembre 1840 au 25 avril 1853; les comptes suivants jusqu'à 1850 sont bouclés au 1 ^{er} mai; ceux de 1851, 1852 et 1853 le sont au 31 décembre; on ne peut donc établir une moyenne d'après l'addition de ces différents comptes.	
Dons particuliers	4000	»	428	64	»	»	»	»	285	71	285	71	1165	73	10	35	»	»	571	42	»	»	»	»		
Bestiaux et divers.	1118	71	532	96	608	42	247	40	256	21	398	89	375	»	468	82	495	28	528	60	682	75	490	17		
Pension des enfants	312	92	915	28	1142	92	1677	68	1980	92	1702	82	1469	92	1340	71	1440	»	1159	75	1395	96	1985	80		
Intérêts des capitaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	627	82	1424	07	1046	46	1567	27
	<u>22431</u>	<u>63</u>	<u>3362</u>	<u>59</u>	<u>2865</u>	<u>62</u>	<u>2982</u>	<u>22</u>	<u>3437</u>	<u>12</u>	<u>3301</u>	<u>70</u>	<u>3924</u>	<u>93</u>	<u>2734</u>	<u>16</u>	<u>3477</u>	<u>38</u>	<u>4598</u>	<u>12</u>	<u>3125</u>	<u>17</u>	<u>4043</u>	<u>24</u>		
Dépenses.																										
Salaire du Directeur et du gérant de Berne	685	71	600	»	757	14	685	71	725	71	840	»	800	»	800	»	800	»	453	57	800	»	1054	»		
Ménage	1094	35	673	»	1148	21	837	42	1183	32	1093	75	605	53	533	42	358	07	493	75	407	65	926	50		
Habillements	152	32	91	03	280	46	280	82	335	07	317	53	299	32	367	21	238	64	238	86	149	48	218	40		
Chaussure	35	71	40	85	133	85	91	71	53	07	53	85	54	42	100	07	61	78	17	39	70	79	57	77		
Diverses, impôt, mobilier, etc.	1504	39	1470	53	12	»	80	82	44	»	120	»	187	07	87	78	59	89	99	10	213	59	200	54		
Bestiaux	870	»	1097	71	17	85	»	»	60	»	204	71	350	21	78	55	85	35	89	21	19	»	103	»		
Exploitation de la ferme	1649	28	227	78	231	14	69	53	231	25	97	39	130	64	78	24	217	35	189	39	145	06	173	36		
Bâtiments; entretien, assurance	»	»	»	»	78	39	38	71	219	14	149	53	83	73	100	35	136	10	69	17	74	54	149	70		
Rente aux pauvres de la colonie française	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	110	14	195	14
	<u>5988</u>	<u>76</u>	<u>6200</u>	<u>90</u>	<u>2659</u>	<u>04</u>	<u>2084</u>	<u>72</u>	<u>2851</u>	<u>56</u>	<u>2876</u>	<u>76</u>	<u>2510</u>	<u>82</u>	<u>2155</u>	<u>62</u>	<u>1957</u>	<u>18</u>	<u>1650</u>	<u>44</u>	<u>1990</u>	<u>24</u>	<u>3078</u>	<u>41</u>		
Le personnel de la maison a été en moyenne de	9 enfans		15 enf.		18 enf.		22 enf.		24 enf.		22 enf.		20 enf.		19 enf.		18 enf.		16 enf.		19 enf.		23 enf.		La famille du Directeur n'est pas comprise dans le personnel indiqué ci-contre.	

Etat de la fortune de l'Asile au 1^{er} janvier 1854.

Capitaux gérés à Berne	Fr.	20725	38	Le bâtiment neuf a coûté	Fr.	19598	85
Intérêts arriérés des susdits	»	245	71	et son entretien jusqu'en 1852	»	1384	71
Capitaux dûs par la bourgeoisie	»	19250	»	Les réparations au vieux bâtiment	»	1892	85
Solde du compte de 1853	»	695	41	Les chars, charrues, attelages, instruments	»	4504	87
Total des capitaux	Fr.	40916	50				
Le bâtiment d'habitation vaut environ	Fr.	20000	»	Cette estimation n'est qu'approximative, quoique peu différente de la valeur réelle.			
Les terres arables sont estimées	»	14285	70				
Le mobilier	»	1000	»				
Le bétail de la ferme	»	2000	»				
Les instruments aratoires	»	1800	»				
Total de la fortune	Fr.	80002	20				

N° 4.

**Mémoire adressé à la Société jurassienne
d'émulation sur l'émigration,**

par C. RENARD.

L'émigration pour les Etats-Unis a pris, depuis quelques années, un développement tel que le gouvernement et les économistes ont dû porter leur attention sur ce sujet et chercher à découvrir les moyens d'empêcher que l'expatriation d'une partie de nos compatriotes ne devienne à la fois un fléau pour le Canton et un malheur pour les émigrants.

L'émigration est-elle un bien, est-elle un mal? On a beaucoup discuté là-dessus et à mon avis bien inutilement; là n'est pas la question, car l'émigration est devenue une nécessité.

Dans tous les temps, il s'est trouvé des contrées dans lesquelles les institutions libres, l'activité des habitants, la civilisation en un mot, ont amené une augmentation de population qui a fini par n'être plus en rapport avec l'étendue et les ressources du territoire. Tyr, la Grèce, la Hollande, l'Angleterre en fournissent la preuve historique, et la Suisse est arrivée, par des causes analogues, à avoir, dans quelques Cantons du moins, un trop plein de population, qui nécessairement devra émigrer.

Tout le prouve. Au partage des pâturages communaux souvent impropres à la culture, aux défrichements exagérés des forêts, à l'augmentation annuelle de la plaie du paupérisme, ajoutez le projet de loi destiné à empêcher les mariages qualifiés d'irréléchés; pesez toutes ces circonstances, et vous arrivez à la conviction que la population dans notre

Canton a atteint la limite au-delà de laquelle une augmentation devient pour ainsi dire une calamité. Je le répète donc ; l'émigration est devenue une nécessité.

Et ceci, Messieurs, peut être une bonne chance pour tout le monde ou devenir désastreux pour ceux qui partent comme pour ceux qui restent.

Jusqu'ici, rien, presque rien, n'a été fait pour s'assurer la bonne chance dans ces deux éventualités ; les sacrifices considérables que se sont imposés l'Etat et les communes n'ont produit d'autre résultat que de les débarrasser pour quelque temps d'un certain nombre de familles pauvres dont plusieurs reviennent après peu d'années, sans aucune ressource, tandis que d'autres végètent en Amérique, dans la gêne et souvent dans la misère, faute de direction et de secours bien entendus.

Aujourd'hui, plusieurs Cantons portent déjà dans leur budget des sommes destinées à aider et à favoriser l'émigration. Ces allocations menacent de passer à l'état normal, et iront certainement en augmentant. Il n'y a presque pas de séance du Conseil-exécutif où il ne soit accordé à des communes, l'autorisation de faire des emprunts considérables pour aider l'émigration de quelques ressortissants, ou de procéder à des coupes de bois qui doivent devenir ruineuses pour les forêts si l'on en juge par les chiffres. Et tout cela sans espoir pour les communes d'être jamais dédommagées de leurs sacrifices ; car les maisons que quittent les émigrants, ne tardent pas, à raison du prix réduit de leur loyer, à être occupées par de jeunes ménages qui viennent s'y installer pour avoir droit aux bénéfices communaux ; et le bénéfice que la commune avait cru pouvoir réaliser devient tout-à-fait illusoire.

Voyons maintenant quel est le sort de l'émigrant cultivateur qui arrive aux Etats-Unis, sans posséder les ressources suffisantes pour commencer une modeste exploitation.

S'il est garçon, son existence et son avenir sont assurés, s'il veut être laborieux, sobre et économe. Mais la plupart du temps c'est pour faire émigrer des familles que les com-

munes accordent des subsides. Et voici ce qui se passe :

A leur arrivée au lieu de débarquement, manquant de tout, elles restent dans les villes de la côte, New-York ou la Nouvelle-Orléans, entassées dans des logements malsains, dont les loyers sont fort chers, tandis que le chef et les garçons en état de travailler vont à la recherche de quelques journées de travail sur les quais ou dans les manufactures, journées fort bien payées sans doute, mais cependant généralement insuffisantes pour procurer l'aisance à toute une famille dans des cités où tout est à haut prix.

Ou bien ils se dirigent à l'Ouest. C'est bien le meilleur parti pour qui a des ressources, car la terre y est à bas prix ; mais l'achat du terrain n'est qu'une faible partie des dépenses à faire. Il faut bâtir, acheter des instruments aratoires, défricher et vivre un an ou deux. Pour tout cela il faut de l'argent. Les ressources que l'on possède sont-elles insuffisantes ? Alors il faut emprunter. Là, dans les Etats de l'Ouest, le commerce, d'une activité sans égale, donne 10 p. %, taux légal, et il est rare que le cultivateur trouve à emprunter, même à ce taux. Un émigrant qui commence ne peut guère payer d'intérêts ; cependant l'espoir d'améliorer rapidement sa position le soutient ; il emprunte à tout prix, et au bout de quatre ou cinq années tout le fruit de son travail passe aux mains du créancier, et d'autant plus promptement qu'aux Etats-Unis les formalités pour l'expropriation forcée sont d'une simplicité et d'une rapidité qu'on pourrait qualifier de brutales.

Je ne fais ici qu'une esquisse rapide ; je pourrais parler d'une foule de mécomptes qui arrivent presque toujours dans une exploitation agricole surtout dans les commencements. L'isolement et l'inexpérience des colons y contribuent pour beaucoup. L'attachement tenace et souvent irréfléchi à nos méthodes arriérées de cultures, en est encore une cause. Le bétail doit être traité et nourri autrement qu'ici ; les outils diffèrent des nôtres, enfin, le système de culture n'est plus

le même; il faut faire un apprentissage, et on sait que tout apprentissage coûte.

Y aurait-il donc moyen d'éviter à la fois des sacrifices onéreux aux Communes et des calamités aux Emigrants peu aisés. Je le crois. Et je prie qu'on ne prenne point ce que je vais dire pour des projets en l'air élaborés dans le calme du cabinet. J'ai émigré; j'ai été ingénieur et cultivateur en Amérique; les beaux et les mauvais côtés de la colonisation me sont connus, et pendant quinze années de séjour aux Etats-Unis, la pensée de trouver un remède aux malheurs dont j'ai été le témoin m'a sans cesse occupé. Je me suis familiarisé avec le système de la division et de la vente des terres, et des principales opérations légales qui se rattachent à la possession territoriale. On peut donc prendre ces lignes comme le résultat d'observations consciencieuses, et j'ose le dire, écrites avec les meilleures intentions.

Voici ce que je proposerais :

1° Qu'au lieu de *donner* seulement aux émigrants un secours suffisant pour leur passage, on leur avançât en *prêt*, la somme nécessaire, et pour le voyage, et pour commencer un modeste établissement agricole dans les contrées de l'Ouest.

2° Que le Canton de Berne, comme Canton, ou une association de Communes achetât aux Etats-Unis un terrain assez vaste pour y recevoir un certain nombre de familles. Ce terrain serait le fonds commun de l'entreprise.

3° Que chaque commune avançât, au besoin, l'argent nécessaire au voyage; tandis que l'agent de la Société fournirait en Amérique la somme nécessaire au premier établissement.

4° Que pendant cinq ans on laissât le colon tranquille, car les commencements sont toujours pénibles; et au milieu de ses travaux de défrichements il y a, comme je l'ai déjà dit, impossibilité pour le colon de payer des intérêts.

5° Que la 6^{me} année on lui demandât 5 p. % de la somme avancée, la 7^{me} 6 p. %, la 8^{me} 7 p. %, et ainsi de suite, en aug-

mentant de 1 p. % chaque année ; de sorte qu'au bout de dix-sept ans, le Canton ou les communes seraient entièrement rentrées dans leurs fonds, intérêts composés compris. Le dernier intérêt serait donc de 16 p. %, et il ne faut pas s'en effrayer. L'établissement de l'émigrant, dans quelque endroit de l'Ouest qu'il soit situé, aura décuplé de valeur en 16 ans, et certes le 16 p. % au bout de ce temps sera moins lourd pour le colon que le 5 p. % au bout de la 6^e année.

Voilà mon plan. Le système hypothécaire parfaitement établi aux Etats-Unis, la désignation certaine des parcelles qui rend toute erreur impossible, permettraient à une Société suisse de prendre toutes les sûretés désirables quant à la sécurité des avances. En supposant même que le débiteur abandonnât sa plantation après deux ou trois ans, les travaux qu'il y aurait nécessairement exécutés, auraient dans tous les cas doublé, triplé même la valeur du terrain et les risques seraient couverts quand même.

Le moment actuel est surtout propice pour l'exécution du plan que je propose. Le prix fixe pour les terres du Domaine public est dans la règle un dollar et quart l'acre, soit cinq francs le journal. Une circonstance particulière au temps présent permettrait d'acquérir à un prix beaucoup moindre encore. Après la guerre du Mexique en 1848, le congrès accorda à chaque militaire une gratification de 160 acres. La même mesure a été étendue aux volontaires de la guerre de 1812 à 1815. Une minime portion seulement des porteurs de ces bons territoriaux s'est établie sur les terres données par l'Etat, et les bons ont été mis en circulation comme toute autre valeur au porteur ; leur abondance même les a dépréciés, de manière que le prix n'en dépasse guère 130 dollars. On peut donc avec cette somme acquérir maintenant ce qui en temps ordinaire en eut coûté 200.

Une considération qui devrait engager le Gouvernement à faire quelque chose pour la régularisation de l'émigration sur les bases que je viens d'indiquer, ce serait la concentration de nos compatriotes sur une surface relativement peu étendue.

Une des causes de la non réussite et du découragement des colons, est souvent l'isolement complet où ils se trouvent tout-à-coup de tout souvenir de leur patrie. Agglomérez-les, ils causeront ensemble, s'aideront mutuellement, se récréeront, et l'expatriation perdra ainsi pour eux une bonne partie de ses ennuis.

Je ne pense pas qu'il fût convenable d'acquérir une très-grande étendue de terrain d'un seul bloc et sans solution de continuité. Au contraire, une fois la localité choisie, il faudrait trier par parcelles de 80 à 100 arpens ce qu'il y aurait de mieux. L'admirable système d'arpentage et de vente des terres publiques rend ce choix très-facile; toutes les parcelles sont carrées et d'une contenance uniforme; toujours sauf de rares exceptions le $\frac{1}{2}$, le $\frac{1}{4}$ ou le $\frac{1}{8}$ de 160 acres; les intervalles laissés serviraient provisoirement de communaux et pourraient être achetés plus tard par les colons qui voudraient agrandir leurs propriétés si leurs ressources le leur permettaient.

Un point capital serait le choix de la contrée. D'après tout ce que je sais, je préférerais l'Etat de Jowa. A l'ouest du Mississipi, et au nord du Missouri, l'Jowa jouit d'un climat aussi sain que celui de plusieurs contrées de la Suisse. Etendu comme la moitié de la France, il n'a que 32,000 acres de marais boisés, et encore sont-ils en presque totalité situés sur la Rivière des moines, et en voie de dessèchement. L'émigration s'y porte rapidement, et en 1860 sa population atteindra sûrement 600,000 âmes; elle était de 3,000 en 1830 et de 300,000 en 1850. Toutes les céréales et les fruits y réussissent très-bien; les prairies naturelles et artificielles ne sont plus belles nulle part. Les richesses minérales une fois développées donneront de beaux résultats. En outre l'Jowa, bien différent de l'Ohio ou de la Pennsylvanie, est composé d'un heureux mélange de prairies et de forêts, ce qui rend les défrichements relativement peu coûteux.

D'ailleurs la question de la localité peut toujours être

discutée, tous les dix ans de nouveaux Etats se forment à l'Ouest.

Quant aux moyens de couvrir les avances à faire, je ne doute nullement que pour les Communes du Jura bernois surtout, des capitalistes bâlois ou bernois ne prêtassent au 4 p. % et peut-être à moins; car, outre leur fortune propre, les Communes pourraient donner en garantie les inscriptions hypothécaires prises en leur nom aux Etats-Unis, inscriptions qui, je le répète, offrent toute sécurité; la distance ne peut être un obstacle sérieux. La vapeur a tout rapproché, et de l'Jowa une lettre peut être à Bâle en quinze jours.

Et quand, du reste, comme il peut arriver dans les entreprises les mieux conduites, il y aurait quelques pertes accidentelles à subir, elles seraient loin, bien loin, d'approcher des sommes jetées pour ainsi dire au hasard depuis nombre d'années; pertes réelles pour les Communes et pour la plupart du temps sans profit pour le pauvre émigrant.

Je ne puis naturellement exposer et développer ici un pareil projet dans ses détails; de graves questions seraient à discuter. Etendrait-on l'association à toute la Suisse, la restreindrait-on au Canton de Berne, ou seulement au Jura. C'est au Gouvernement à s'en occuper; pour moi, j'ai seulement voulu apporter le faible tribut des renseignements qu'un assez long séjour en Amérique m'a mis à même d'acquérir, heureux si peut-être, j'ai pu indiquer la voie pour sortir d'un état de choses qui menace sérieusement la fortune des communes et prépare souvent tant de regrets à une foule de nos concitoyens.

27 septembre 1854.

